RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du TARN Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 30/10/2020 Reçu en préfecture le 30/10/2020 Affiché le

ID: 081-218101822-20201027-DE202098-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents 19

- En Exercice : 19

- Présents : 17

- Ayant pris part: 19

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-sept octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU,

Date de convocation 20/10/2020

Date d'affichage 20/10/2020

<u>Présents</u>: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; Mme Marie-Claude ROBERT; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON; M. Christian BAÏSSE; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie-Line CLUZEL; Mme Dominique GODOT-RAMADE; M. Jean-Marie BRU; M. Daniel CAMP; Mme Héléna POLDERVAART; M. David FRANCO; Mme Aline COUTAREL; M. Alain JAME; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

<u>Excusée représentée</u>: ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par ; M. Christian BAÏSSE); Mme Pauline MARCOU MADER (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Madame Mélanie BOCCALON a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-98 : École et Cinéma

Maire.

Monsieur Christian BAÏSSE, Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2020-2021, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée et les écoles publiques de la Commune : Les Fournials et la Sigourre.

D'une part, comme les années précédentes une contrepartie financière de 1,00 € par élève et par film, sera prise en charge par la Collectivité. Cette « quote-part billetterie » sera facturé directement par l'exploitant à la Mairie.

D'autre part, une Contribution Financière Municipale Annuelle a été fixée à 1,50 € par élève et par an. Une convention à venir avec Media-Tarn sera proposée à la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ACCEPTE cette convention,
- DÉCIDE d'INSCRIRE au budget communal 2021, la dépense correspondante à la contribution financière municipale annuelle de 1,50 € par élève et la contribution de 1 € par élève et par film,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions à venir, entre MEDIA TARN et la Commune, les écoles publiques, l'école privée et la Commune.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Paul CHAMAYOU.

